



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 7 février 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 31 janvier 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Pierre PRIBETICH	M. Denis HAMEAU	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Alain HOUPERT	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Édouard CAVIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Florence LUCISANO	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Philippe BELLEVILLE	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

SPLAAD - Parc d'Activités Beauregard à Longvic et Ouges - Avenant n° 4 à la convention de concession d'aménagement : Approbation

Par délibération en date du 19 novembre 2009, le Grand Dijon, devenu Dijon Métropole, a décidé de confier à la SPLAAD l'opération Parc d'Activités Beauregard par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement.

Un premier avenant notifié le 19 août 2013 a eu pour objet :

- de prendre en compte la transformation de la SPLAAD, Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) en Société Publique Locale (SPL),
- de modifier les modalités de détermination du forfait annuel de gestion, sans impact sur le calcul global de la rémunération de l'aménageur, ainsi que les conséquences financières de l'expiration de la Concession,
- d'adapter la Convention aux nouvelles organisations et instances mises en place dans le cadre des modalités d'exercice du contrôle analogue.

Un avenant n°2 notifié le 13 janvier 2017 a modifié les modalités de détermination du forfait annuel de gestion ainsi que la durée de l'opération, portée à 17 ans.

Un avenant n°3 notifié le 16 janvier 2018 a entériné la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD de simplifier l'organisation des instances de la Société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires.

Cet avenant a également eu pour objet de prendre en compte le changement des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable de la SPLAAD : initialement ouvert sur l'année civile, l'exercice comptable de la SPLAAD est ouvert du 1^{er} juillet au 30 juin.

Suite à l'approbation du Compte Rendu Financier annuel présenté par l'Aménageur à la Collectivité concédante dans le cadre de l'exercice comptable clos au 30 juin 2018, et en application des dispositions de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU), il est proposé de régulariser la convention par un avenant n°4 afin de prendre en compte le versement par l'Agence de l'Eau d'une subvention de 638.755 € et de ramener ainsi la participation financière de la collectivité à l'opération à 9.361.245 € au 30 juin 2018 au lieu de 10.000.000 €

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant n° 4 à la convention de concession, annexé au rapport et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

SCRUTIN : POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)